

contrat 2015-2020 de ville

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS COMMUN

« LE BEL ETE 2020 »

Votre dossier de candidature et les documents associés devront être envoyés par e-mail **avant la date limite de remise des dossiers, fixée au dimanche 21 juin 2020 à minuit**, à l'adresse suivante : infos.coordthematiqueCV@toulouse-metropole.fr



1. Association ou organisme porteur du projet

Nom de la structure :

Type de structure :

Nom et qualité du responsable de la structure :

Nom et qualité du responsable du projet (si différent du responsable de la structure) :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Site internet :

Autres partenaires associés à la réalisation du projet : (institutions, autres associations...)

Fonctionnement de la structure sur la période estivale :

2. Projet

Intitulé du projet :

Type de projet : (plusieurs cases peuvent être cochées)

- Sortie
- Séjour
- Stage, atelier
- Chantier
- Événement (sportif, culturel, de loisirs...)
- Action de solidarité
- Autre, préciser :

Temporalité du projet :

Dates prévisionnelles de réalisation :

Durée du projet :

Nombre de séances :

Lieu de réalisation du projet :

- Sur le territoire métropolitain
- Hors territoire métropolitain

Ville :

Lieu exact :

S'agit-il d'un espace public ? OUI NON

S'agit-il d'un équipement public ? OUI NON

Public(s) visé(s) : (nombre de participants différents, tranches d'âge...)

Quel(s) est(sont) le(s) QPV dont les habitants sont principalement ciblés :

Quelles sont les modalités de communication/ médiation sur le projet envisagées :

Descriptif succinct du projet : (action, thèmes, intervenants, organisation...)

Objectif(s) visé(s) :

Critère(s) d'évaluation du projet :

3. Procédure pour assurer la sécurité sanitaire du public et des intervenants
(précisez si vous disposez déjà du matériel nécessaire)

Limitation des effectifs :

Mesures de distanciation physique :

Equipements de protection individuels :

Autres mesures, précisez :

4. Budget :

Montant global du projet :

Montant des ressources propres engagées pour le projet :

Autres partenaires financeurs sollicités :

Personnel de l'association ou de la structure mobilisé pour la mise en place du projet :

Annexe 1 : Budget détaillé du projet

N° de compte	CHARGES/Dépenses		N° de compte	PRODUITS/Recettes	
60	Achats		70	Vente de produits finis, prestations de services	
61	Charges externes		74	Subventions de fonctionnement acquises (à détailler)	
62	Autres charges externes			SOUS TOTAL subventions acquises	
63	Impôts et taxes sur salaires			Subventions de fonctionnement demandées (à détailler)	
64	Salaires et charges			SOUS TOTAL subventions demandées	
65	Charges de gestion courantes			TOTAL subventions	
66	Charges financières		75	Produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions		78	Reprises sur amortissements et provisions	
	TOTAL CHARGES			TOTAL PRODUITS	
	Résultat (excédent)			Résultat (déficit)	
	TOTAL			TOTAL	



Charte de partage et de promotion des principes et valeurs républicains

Nous,
responsables de l'association.....
bénéficiaires d'une subvention de l'État et/ou de Toulouse Métropole pour réaliser une action intitulée.....
.....
.....

forts de notre adhésion aux valeurs de la République et à son principe de laïcité, nous nous engageons devant le préfet, représentant de l'État dans le département de la Haute-Garonne, et devant le président de Toulouse Métropole :

- à respecter les principes et valeurs républicains qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République et garantissant la concorde de tous et toutes dans le respect des différences de chacun,
- à les promouvoir et faire partager par nous-mêmes et par tous les membres de notre association, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics avec lesquels nous sommes en contact,
- à prévenir les phénomènes de repli identitaire, d'exacerbation des différences, de rejet de l'autre,
- à être fidèle et à promouvoir les principes et valeurs républicains suivants :

Liberté, Égalité, Fraternité

La devise républicaine est notre bien commun. Elle forme un tout qui fonde le vivre-ensemble et fait de chaque individu un citoyen ou une citoyenne à part entière :

- libre, dans les seules limites fixées par la loi,
- égal aux autres, en droits et en devoirs,
- fraternel, dans le respect d'autrui et en solidarité avec tous.

La devise républicaine est une obligation permanente pour l'action de la puissance publique. Mais elle oblige aussi chacun à son respect. Nous nous engageons à y veiller.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La République est fermement attachée au principe d'égalité entre les femmes et les hommes qui constitue une dimension essentielle de la laïcité. La loi offre les mêmes droits aux femmes et aux hommes. Elle vise à combattre les inégalités en vue d'une égalité réelle.

Nous refusons toutes les formes de sexisme et de violences entre hommes et femmes (domination physique ou psychologique, harcèlement, privation de toutes libertés et d'accès aux droits,...).

Nous nous engageons à déconstruire les stéréotypes de genre qui enferment les femmes et les hommes dans des rôles sexués. Nous recherchons la mixité dans toutes les activités et le respect de l'égalité de

droits entre les femmes et les hommes.

Laïcité

La République assure et garantit la liberté de conscience de chacun, la liberté religieuse (celle de croire, de ne pas croire, d'avoir la religion de son choix et de changer de religion) et la liberté de culte.

La République garantit la liberté des cultes; en retour, les cultes respectent la République et ses règles de droit, qui ne sauraient s'effacer derrière les préceptes religieux.

Nous nous engageons à respecter et à faire partager ces valeurs de laïcité. En contribuant à promouvoir la citoyenneté auprès des publics auxquels nous nous adressons, majeurs ou mineurs, nous entendons développer le libre-arbitre et le sens critique de chacun. Tout en reconnaissant le caractère propre des associations à caractère confessionnel, nous écartons toute forme de prosélytisme et nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de dérives de type fondamentaliste ou sectaire.

Lutte contre les dérives sectaires

Nous condamnons les pratiques de manipulation et de déstabilisation mentale, de contraintes physiques, psychologiques et économiques sur les adeptes, les organisations de type sectaire mettant en danger les principes républicains.

Lutte contre les actes mettant en cause la liberté de conscience

Nous condamnons et combattons toute forme d'incitation à la haine, toutes formes de violences ou d'agressions à l'égard d'un groupe ou d'une personne en raison de ses convictions ou de sa pratique religieuse.

Lutte contre l'antisémitisme, les actes antimusulmans, antichrétiens et antireligieux en général

L'antisémitisme est une forme de racisme que notre Histoire rend particulièrement intolérable. Nous nous engageons à combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par des préjugés contre les personnes de confession ou d'origine juive. Nous condamnons toutes les formes de violence et d'agressions antisémites, tous les discours négationnistes.

Dans un contexte où notre pays est frappé par le terrorisme djihadistes se réclamant de l'Islam, il convient d'éviter tout amalgame et de combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par l'ignorance ou les préjugés contre les personnes de confession ou d'origine musulmane. Nous agissons en ce sens en condamnant toutes les formes d'incitation à la haine, de violences et d'agressions antimusulmanes.

De même, nous condamnons et combattons toute forme d'incitation à la haine, de violences ou d'agression chrétiennes et, de manière générale, toute forme d'incitation à la haine, de violences ou d'agression à l'égard d'un groupe ou d'une personne en raison de ses convictions ou de sa pratique religieuse.

Lutte contre toutes les formes de discrimination

Nous agissons contre les discriminations que la loi prohibe entre personnes physiques, « à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique - apparente ou connue – de son auteur, de la domiciliation bancaire et de la perte d'autonomie » (article 225-1 du code pénal).

Aucune de ces différences ne doit permettre de distinguer les personnes dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la formation, à l'accès aux biens et services, publics et privés, à l'accès aux soins et aux services sociaux.

Nous nous engageons à n'accepter aucun discours qui tendrait à faire croire ou à sous-entendre que les individus ne naîtraient pas égaux en raison de leur ethnie, de leur apparence, de leurs codes sociaux. Si l'expression directe de ces convictions est rare, les stéréotypes et préjugés qui permettent de les suggérer sans les exprimer, doivent être combattus avec vigueur.

En signant le présent engagement, nous savons et acceptons qu'il puisse être tenu compte du respect de la lettre et de l'esprit de cette charte dans la reconduction éventuelle des actions financées par les deniers publics.

A, le.....

Signature et cachet